

Förderverein für Elektrotechnische Normung (FEN) e. V.
Cenelec Electronic Components Committee

CECC

Système Harmonisé d'Assurance de la Qualité
des Composants Electroniques

SPECIFICATION PARTICULIERE CADRE:

ATTENUATEURS A FIBRES OPTIQUES
TYPE: FIXE

Harmonized System of Quality Assessment for
Electronic Components

BLANK DETAIL SPECIFICATION:

FIBRE OPTIC ATTENUATORS
TYPE: FIXED

Harmonisiertes Gütebestätigungssystem für
Bauelemente der Elektronik

VORDRUCK FÜR BAUARTSPEZIFIKATION:

FASEROPTISCHE DÄMPFUNGSGLIEDER
BAUART: FEST



1

Edition
Issue
Ausgabe

CECC 80 101

1994

Information about the System may be obtained from:



FEN e.V. Secretariat
and
CECC General Secretariat
Gartenstraße 179
D - 60596 Frankfurt
Telephone: Int. + 49 69 639171
Telefax: Int. + 49 69 639427

or from the National Authorized Institutions
of the participating countries listed
who can supply copies of:

- 1 The Internal Regulations of the FEN e.V.
- 2 The Rules of Procedure of the System
- 3 CECC Specifications of the FEN and National Specifications for the System
- 4 CECC 00 200: Register of Firms, Products, and Services Approved under the CECC System
- 5 CECC 00 300: Register of National Documents Implementing CECC Publications and CECC European Standards
- 6 CECC 00 301: Register of CECC Specifications and Related Detail Specifications
- 7 Other CECC Publications and publicity documents

AUSTRIA
Österreichischer Verband für Elektrotechnik (ÖVE)
Eschenbachgasse 9
A-1010 VIENNA

BELGIUM
Comité Electrotechnique Belge
Avenue F. Van Kalken, 9
B-1070 BRUSSELS

DENMARK
Dansk Elektroteknisk Komite
Dansk Standard
Electrotechnical Sector
Baunegårdsvej 73
DK-2900 HELLERUP

FINLAND
Finnish Electrotechnical Standards Association (SESKO)
P.O. Box 134
SF-00211 HELSINKI 21

FRANCE
Union technique de l'Electricité
Participation française au CECC
F-92052 PARIS La Défense Cedex 64

GERMANY
Deutsche Elektrotechnische Kommission im DIN und VDE (DKE)
Stresemannallee 15
D-60596 FRANKFURT

IRELAND
EOLAS - The Irish Science and Technology Agency
Glasnevin
IRL-DUBLIN 9

ITALY
Comitato Elettrotecnico Italiano (CEI)
Viale Monza, 259
I-20126 MILAN

NETHERLANDS
Nederlands Elektrotechnisch Comité (NEC)
Kalfjeslaan 2
P.O. Box 5059
NL-2600 GB DELFT

NORWAY
Norsk Elektroteknisk Komite (NEK)
P.O. Box 280
Skøyen
N-0212 OSLO 2

PORTUGAL
Instituto Português da Qualidade
Rua José Estevão, 83A
P-1199 LISBOA CODEX

SPAIN
New Spanish Member
to be determined.

SWEDEN
Svenska Elektriska Kommissionen (SEK)
Box 1284
S-16428 KISTA-STOCKHOLM

SWITZERLAND
Schweizerischer Elektrotechnischer Verein (SEV)
Luppenstr. 1
CH-8320 FEHRALTORF

UNITED KINGDOM
UK Electronic Components Policy Council
Electrical Department
British Standards Institution
2, Park Street
GB-LONDON W1A 2BS

PREAMBULE

Le Comité des Composants Electroniques du CENELEC (CECC) est composé des pays membres du Comité Européen de Normalisation Electrotechnique (CENELEC) qui participent au Système harmonisé d'assurance de la qualité des composants électroniques.

Le Système a pour but de faciliter les échanges internationaux par l'harmonisation des spécifications et procédures d'assurance de la qualité des composants électroniques et par l'octroi d'une Marque, ou d'un Certificat, de Conformité internationalement reconnus. Les composants produits suivant ce Système sont alors acceptables dans tous les pays membres sans essais supplémentaires.

Cette spécification a été officiellement approuvée par le CECC, et a été préparée pour les pays participant au Système désirant éditer des spécifications nationales harmonisées pour les ATTENUATEURS A FIBRES OPTIQUES TYPE: FIXE. Elle doit être utilisée en liaison avec les règlements en vigueur dans le Système CECC.

A la date d'édition de la présente spécification, les pays membres du CECC sont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse. La présente spécification peut être obtenue auprès des organismes dont les adresses sont indiquées sur la page bleue de couverture.

PREFACE

Cette spécification particulière cadre (BDS) a été préparée par le Groupe de Travail 27 du CECC.

Elle est basée autant que possible sur les Publications de la Commission Electrotechnique Internationale (CEI).

Le texte de la présente spécification a été soumis au vote du CECC dans les documents indiqués ci-dessous et le Président du CECC a autorisé son édition en tant que spécification du CECC.

<u>Document</u>	<u>Date de vote</u>	<u>Rapport de vote</u>
CECC(Secrétariat)2613	Janvier 1991	CECC(Secrétariat)2699

AVIS

Cette spécification est publiée, à l'origine, en français et en anglais. La version allemande sera éditée ultérieurement

GUIDE RELATIF A L'ELABORATION DES SPECIFICATIONS PARTICULIERES

1 INTRODUCTION

La présente spécification est une Spécification Particulière Cadre (SPC) concernant les atténuateurs à fibres optiques de type fixe.

Elle comporte les instructions relatives à l'élaboration d'une Spécification Particulière (SP).

2 HOMOLOGATION

2.1 Procédure

La spécification particulière doit énoncer la procédure d'homologation à utiliser conformément au 3.3 de la CECC 80 000.

2.2 Programme d'essai et exigences fonctionnelles

Le programme d'essai, relatif à l'homologation par la procédure d'échantillonnage fixe, doit être indiqué au tableau 1 de la spécification particulière (voir 4.4).

3 CONTROLE DE CONFORMITE DE LA QUALITE

3.1 Contrôle lot par lot

Le programme d'essai, relatif au contrôle lot par lot (groupes A et B), doit être indiqué conformément au tableau 2 de la spécification particulière (voir 4.4).

3.2 Contrôle périodique

Le programme d'essai, relatif au contrôle périodique (groupes C et D), doit être indiqué au tableau 3 de la spécification particulière (voir 4.4).

4 ELABORATION DES SPECIFICATIONS PARTICULIERES (SP)

La présente spécification particulière cadre (SPC) est un document proforma, présentant des espaces numérotés prévus pour inclure les informations nécessaires à la création d'une spécification particulière (SP). Si les espaces prévus s'avèrent insuffisants, les informations supplémentaires doivent être fournies sur des feuilles supplémentaires formant partie intégrante de la spécification particulière complétée.

Les informations concernant le remplissage des espaces numérotées sont indiquées ci-dessous:

- (1) Le nom de l'ONH (Organisme National d'Homologation) sous la responsabilité duquel la présente spécification particulière est publiée et, le cas échéant, l'organisme auprès duquel la présente norme est disponible.
- (2) Le symbole du CECC et le numéro attribué à la spécification particulière (SP) par le Secrétariat Général du CECC.

- (3) Le numéro et le numéro de l'édition de la spécification générique (SG) du CECC ; également la référence nationale ou les références nationales, si cette référence ou ces références sont différentes.
- (4) Le numéro national de la spécification particulière, s'il est différent du numéro CECC, sa date d'édition et toute information supplémentaire requise par le système national, ainsi que tout numéro de modification.
- (5) Une brève description du composant ou de la gamme de composants.
- (6) Le niveau d'assurance de la qualité (A, B, C, ou X), la procédure d'échantillonnage (quantité fixe ou lot par lot), et la catégorie climatique.

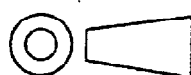
En ce qui concerne les alinéas (5) et (6), le texte à inscrire dans la spécification particulière doit être adapté aux CECC 00 200 Registre des Agréments et CECC 00 300 Registre des documents nationaux.

- (7) Un plan de forme indiquant les principales dimensions qui revêtent une importance pour l'interchangeabilité, et/ou le renvoi à la spécification nationale appropriée du document international relatif aux configurations. Alternativement, ce plan peut figurer dans une annexe à la spécification particulière (SP), mais ce plan doit comporter une illustration de l'aspect général extérieur du composant.

Si un plan, déjà existant dans une publication de la CEI ou dans une source similaire, est utilisé dans une spécification du CECC, il peut alors être présenté en projection européenne ou en projection américaine, mais le symbole correspondant doit être indiqué sur le plan:

projection européenne

projection américaine



Dans la spécification particulière cadre, le symbole peut être converti pour indiquer une projection européenne ou une projection américaine, en supprimant la partie non concernée du plan.

D'autres dimensions générales ou d'autres limites de tolérance, relatives à une éventuelle variante, doivent être indiquées, et peuvent être spécifiées sous forme de tableau placé à côté du plan.

- (8) Une liste des variantes et leurs caractéristiques d'identification couvertes par la spécification particulière. Inscrire le numéro d'identification "AYY" pour chaque modèle de chaque composant (voir 2.7.1 de la CECC 80 000). Affecter une colonne du tableau à chaque caractéristique de variante. Par exemple, le type de câble, le boîtier, l'orientation des accès, les dispositifs de montage, etc.

(9) Informations supplémentaires

Inscrire les informations supplémentaires relatives au marquage du composant, au marquage et au contenu des emballages, les informations relatives aux commandes, les documents associés, les rapports d'essais certifiés et les modèles associables.

(10) Programme d'essais d'homologation par la procédure d'échantillonnage fixe

Le tableau 1 doit indiquer les mesures prescrites et les essais d'homologation par la procédure d'échantillonnage fixe. Si une procédure d'homologation lot par lot ou périodique est spécifiée, inscrire la mention "SANS OBJET" dans le tableau 1.

Si des mesures ou des essais, pour lesquels aucune procédure fondamentale n'est spécifiée, ou qui ne figurent pas dans la spécification générique (SG), à savoir la CECC 80 000, sont spécifiés, chaque procédure doit être clairement décrite dans une annexe séparée de la spécification particulière. Le format doit être identique à celui utilisé dans la spécification générique.

(11) Le programme d'essais de contrôle lot par lot

Lorsque le tableau 2 est complété, il doit indiquer les mesures et les essais relatifs à la procédure de qualification lot par lot. Le tableau 2 doit spécifier un ou plusieurs niveaux d'évaluation. Lorsque ces niveaux sont différents des niveaux préconisés par la spécification générique (voir 2.1.5 de la CECC 80 000), le niveau de contrôle (NC) et le niveau d'assurance de la qualité (NAQ) doivent être indiqués et le(s) niveau(x) d'évaluation doit (doivent) être intitulé(s) X(Y).... etc. Si la procédure d'échantillonnage fixe est spécifiée, inscrire la mention "SANS OBJET" dans le tableau 2.

Si des mesures ou des essais, pour lesquels aucune procédure fondamentale n'est spécifiée, ou qui ne figurent pas dans la spécification générique (SG), à savoir la CECC 80 000, sont spécifiés, chaque procédure doit être clairement décrite dans une annexe séparée de la spécification particulière. Le format doit être identique à celui utilisé dans la spécification générique.

(12) Procédures d'essais périodiques C et D

Le tableau 3 doit indiquer les mesures et les niveaux prescrits pour les essais périodiques des groupes C et D. Le tableau 3 doit spécifier un ou plusieurs niveaux d'évaluation. Lorsqu'ils sont différents des niveaux préconisés par la spécification générique (voir 2.1.5 de la CECC 80 000), le niveau de contrôle (NC) et le niveau d'assurance de la qualité (NAQ), p, n, c et t doivent être indiqués et le (les) niveau(x) d'évaluation intitulé(s) (X,Y...).

(13) Détails, mesures, et exigences fonctionnelles

Le tableau 4 doit indiquer les détails relatifs aux prescriptions de chaque essai. Il est nécessaire de noter que les essais obligatoires ont été indiqués en tant qu'essais minimums. Il convient de prescrire d'autres essais de la même manière.

(1) Spécification disponible auprès du	(2) CECC 80 101-... Page 1 à ...
(3) COMPOSANT ELECTRONIQUE DE QUALITE APPROUVEE CONFORMEMENT A LA SPECIFICATION GENERALE CECC 80 000 EDITION 1 ET SPECIFICATION PARTICULIERE CADRE CECC 80 101-...	(4) Edition

(5) SPECIFICATION PARTICULIERE pour

ATTENUATEUR A FIBRE OPTIQUE DE QUALITE APPROUVEE

Modèle: Configuration:
Type de fibre(s):
Jeu de connecteurs:

TYPE: FIXE

(6) Niveau d'assurance de la qualité: ...	Procédure d'homologation:	Catégorie climatique: .../.../...
--	------------------------------------	--------------------------------------

(7)
Dimensions extérieures

Renseignements concernant le perçage et
le montage sur panneau:

Détails: Sans objet

(7) Dimensions (mm)			
Réf.	Min.	Max.	Notes

Figure 1.

Masse (g):

Note: Plans supplémentaires (si nécessaire) voir page ...

(8) Variantes:

N° de variante	Atténuation	Type de fibre

Se reporter à la liste des produits homologués CECC 00 200 en vigueur pour connaître les fabricants dont les composants conformes à cette spécification particulière sont homologués.

(7) Autres dimensions générales ou limites de tolérance des variantes éventuelles

REF	DIMENSIONS		NOTES
	MIN.	MAX.	

Notes 1.
 2.

Figures suite ..

(9) INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Marquage du composant (ajouter, le cas échéant, les exigences relatives au marquage des composants, conformément au 2.7.2 de la CECC 80 000):

Marquage et contenu des emballages (ajouter, le cas échéant, les exigences relatives aux emballages des composants, conformément au 2.7.3 de la CECC 80 000):

Informations relatives aux commandes (ajouter, le cas échéant, les informations relatives aux commandes):

Documents associés (ajouter les documents associés supplémentaires, si ces derniers ne sont pas inclus dans la CECC 80 000):

Rapports certifiés de lots acceptés (indiquer si un certificat est requis):

Modèles associables (ajouter les limites, conformément au paragraphe 3.2 de la CECC 80 000):

(10) TABLEAU 1		
PROGRAMME D'ESSAIS DE CONTROLE PAR ECHANTILLONNAGE FIXE		
Séquence d'essai (Note 1)		n (Note 2)
GROUPE 0		...
GROUPE 1		...
GROUPE 2		...
GROUPE 3		...
Autres groupes le cas échéant		...

Note 1: En ce qui concerne les détails, les mesures et les exigences fonctionnelles voir tableau 4.

Note 2: n = Taille du lot.

(11) TABLEAU 2 SEQUENCE DES ESSAIS LOT PAR LOT (GROUPE A ET B)		
Séquence d'essai (Note 1)		Niveau d'assurance de la qualité (Note 2)
GROUPE A		
GROUPE B		
Autres groupes le cas échéant		

Note 1: En ce qui concerne les détails, les mesures et les exigences fonctionnelles, voir tableau 4.

Note 2: Le niveau de contrôle (NC) et le niveau d'assurance de la qualité (NAQ) doivent être spécifiés, s'ils sont différents des niveaux préconisés par la spécification générique (SG) (voir 2.1.5 de la CECC 80 000).

(12) TABLEAU 3

SEQUENCE DES ESSAIS PERIODIQUES

(GROUPE C ET D)

Séquence d'essai (Note 1)		Niveau d'assurance de la qualité (Note 2)
GROUPE C0		
GROUPE C1		
GROUPE C2		
Autres groupes le cas échéant		
GROUPE D0		
GROUPE D1		
GROUPE D2		
GROUPE D3		
Autres groupes le cas échéant		

Note 1: En ce qui concerne les détails, les mesures et les exigences fonctionnelles, voir tableau 4.

Note 2: La périodicité, la taille des lots, les critères d'acceptation des groupes et les critères d'acceptation complète doivent être spécifiés, s'ils sont différents des niveaux préconisés par la spécification générique (GS) (voir 2.1.5).